

# Explication de vote pour le groupe associations

Monsieur le Président du Conseil Régional,

Monsieur le Président du Conseil Economique, Social et Environnemental Régional,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers,  
Mesdames, Messieurs,

J'interviens pour le groupe « Associations du 3<sup>ème</sup> collège », regroupant les associations consommateurs, retraités, sports, jeunesse et éducation populaire, parents d'élève, familles, environnement, personnes âgées, économie sociale et solidaire.

## **Préambule**

Le groupe associations pourrait faire couler beaucoup d'encre pour évoquer la politique de l'eau et l'intégrité absolue que représente une gestion raisonnée de ce bien irremplaçable pour toute notre humanité.

Certes le sujet peut recouvrir des expressions différentes selon les sensibilités, les intérêts, les lieux de vie de chacun et notre propre culture mais il y a « confluence » de nos opinions pour dire d'une même voix notre responsabilité de rechercher le sens d'orientations pertinentes et de moyens nécessaires pour une gestion globale de cette ressource qui n'est pas un bien comme un autre.

Le secteur associatif parce qu'il a à cœur, les préoccupations de chaque territoire et de leur habitant, parce qu'il porte en lui les valeurs de solidarité, de coopération, de développement équilibré et de respect de la connaissance scientifique et parce qu'il attache une place particulière à l'exercice du dialogue civil, ne peut que manifester son intérêt pour la consultation lancée par l'Agence de l'Eau Adour Garonne.

Ces projets, Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) et Programme de Mesures (PDM), sont-ils à même de répondre à nos attentes en termes de besoins immédiats mais aussi dans un objectif de garantir pour le futur la nature même de l'eau, en qualité comme en disponibilité.

Au regard des travaux menés de manière complémentaire par la commission « Aménagement du territoire-Environnement » et par le groupe de travail thématique « SDAGE », dont nous tenons à féliciter tant le Président que les 2 co-rapporteurs, nous ferons certaines remarques en revenant sur des points évoqués dans l'avis présenté aujourd'hui.

## **Sur la forme de la consultation :**

La démarche peut paraître exemplaire de par les moyens et l'ouverture de faire participer tout citoyen.

Nous regrettons cependant que pour les partenaires institutionnels, le délai pour émettre un avis ait été fixé au 18 avril, car situé dans un période où s'inscrivaient par ailleurs des élections départementales il ne peut de fait qu'avoir limité leur participation.

Néanmoins, l'effort d'information est à souligner puisque toutes les municipalités du bassin et donc de Midi Pyrénées ont reçu une version numérique du SDAGE et du PDM.

Sur le plan pédagogique, il est à pointer la complexité des documents de consultation, rendant une appropriation difficile.

## **Sur l'analyse générale des 2 documents soumis à consultation :**

Nous demandons que les intentions de transparence des flux économiques entre les divers usagers de l'eau, d'acceptabilité sociale et économique, d'efficacité des programmes à moindre coût, de renforcement des outils financiers ou d'anticipation de besoins de financement soient concrètement déclinées dans les mesures du PDM et dans l'exercice d'une gouvernance rénovée car équilibrée et perspicace.

Nous approuvons les efforts envisagés pour un suivi des coûts et bénéfices environnementaux et nous serons attentifs à la mise en place d'outils de calcul adapté à cet objectif.

Rappelons notre fort attachement à 2 principes qui ont fondé la politique de l'eau :

- le principe de « pollueurs/payeurs » qui doit être plus justement appliqué,
- le principe de « l'argent de l'eau doit aller à l'eau » c'est-à-dire financer exclusivement les investissements ou le fonctionnement liés à la gestion de l'eau.

### **Concernant es 4 orientations et les mesures préconisées :**

#### Orientation A « Créer les conditions de gouvernance favorables à l'atteinte des objectifs du SDAGE »

Nous soulignerons :

- Le fait d'instaurer et de faciliter les démarches pour des maitrises d'ouvrages clairement identifiées, indépendantes et adaptées aux enjeux d'un projet ayant un impact sur tout un bassin versant.

La nécessité de renforcer la coordination entre ces maitres d'ouvrages réalisant des travaux de restauration ou d'aménagement sur un même bassin où l'ensemble des milieux forment un continuum écologique en équilibre.

- L'intérêt d'associer tout organisme (associations ou autres structures de recherche, ...) compétent au développement de la connaissance mais aussi des formations et de soutenir des actions régulières d'information et de sensibilisation des publics.

-L'exigence d'améliorer les systèmes de négociation, les procédures de décision et les démarches de concertation multi-usagers ; nous sommes là au cœur d'une problématique majeure porteuse d'une autre façon de voir, de gérer ensemble et de négocier le devenir des espaces naturels.

-La nécessité de situer la gestion de l'eau dans le cadre de chaque projet de développement territorial.

#### Orientation B : « Réduire les pollutions »

-Nous mettrons en avant l'importance de connaître et de prendre des mesures appropriées pour limiter l'impact des substances d'origines médicamenteuses et hormonales mais aussi des nano particules dont nous ne savons pas encore les effets sur la santé humaine. Parmi ces pollutions, les sels et autres saumures répandus sur nos routes et qui progressivement vont altérer la qualité des eaux de notre environnement.

- Nous retiendrons les bonnes dispositions liées aux protections rapprochées des milieux aquatiques et à la promotion de pratiques agricoles respectueuses de la qualité des eaux mais il faut y adapter les outils de mise en œuvre et de suivi d'une agriculture utilisant moins d'intrants.

### Orientations C : « Améliorer la gestion quantitative »

Soulignons :

- La nécessité de mieux définir les bassins versants en déséquilibre

- La priorité à accorder aux économies d'eau dans tous les domaines d'activités et pour tous les usages : il faut affronter toutes formes de gaspillage en luttant principalement contre les fuites dans les réseaux ( + de 20% de l'eau traitée), en récupérant les eaux de pluie, en généralisant les systèmes économes dans l'habitat, en veillant à un urbanisme qui intègre une gestion systémique de l'eau et en faisant la promotion des process de production industrielles et agricoles qui consomme, récupère, recycle l'eau ...il y a dans ce modèle de sobriété et de rationalisation des usages de l'eau des travaux de recherche, des transferts de technologie et une économie porteuse d'emplois et de plus-value pour notre environnement.

-Face aux évaluations des impacts du changement climatique il y a nécessité de valoriser les ressources existantes, d'optimiser l'ensemble du potentiel de stockage existant, et de rechercher des disponibilités complémentaires notamment en combinant davantage les masses d'eau des barrages hydroélectriques avec le soutien d'étiage voire en substituant pour partie le volume de ces masses d'eau pour des usages autres et en développant parallèlement les autres formes de production d'énergie verte.

-La création de nouvelles réserves est une solution parmi d'autres, faisant partie d'un choix stratégique global pour une gestion raisonnée de l'eau et son accès équitable selon ses multi-usages et selon chaque bassin .

-La nécessité de déterminer un débit minimum au-dessous duquel le remplissage doit se faire, garantissant ainsi le bon fonctionnement de l'écosystème.

### Orientation D : « Préserver et restaurer les fonctionnalités des milieux aquatiques »

- D'une manière générale l'orientation D, accuse un défaut de prise en compte sérieuse de l'hydro-morphologie et de la restauration des continuités écologiques. Deux éléments fondamentaux qui contribuent à garantir les conditions de bon état des eaux et qui devraient être plus explicitement au cœur de toutes politiques publiques de l'eau. A noter qu'accompagner les territoires à prendre en compte ces aspects participe aussi à la maîtrise du risque et des aléas liés aux inondations

Les actions de sensibilisation et d'information des décideurs locaux dans ces domaines sont primordiales.

Sur des points plus précis nous noterons le besoin de prendre en compte :

- La réduction et la compensation de l'impact des installations, ouvrages, travaux ou aménagements dès leur conception.

- La détermination et l'évaluation du débit minimal en aval des ouvrages dans une logique de bassin versant et au regard des débits reconstitués et dans le même ordre l'amélioration de l'évaluation de l'impact des éclusées et leur suivi.

- La préservation des zones humides doit être renforcée et systématiquement envisagée à leur juste valeur au regard des services sociaux et environnementaux qu'elles produisent. Nous demandons une gestion conservatoire adaptée à chaque territoire et reposant sur une confiance partagée entre tous les acteurs.

**En conclusion** pour la groupe association, comme l'écrit Erik ORSENNA dans son livre « L'avenir de l'eau » : « Apprendre à gérer l'eau c'est apprendre à vivre ensemble », il y a donc nécessité de développer une conscience collective pour une gestion globale de l'eau.

Les projets de SDAGE et de PDM présentés, bien que très perfectibles y contribuent.

Sur la base de ces documents qui pourront d'ici leur approbation définitive être complétés en prenant en compte les points évoqués précédemment:

**le groupe association votera l'avis du CESER.**